

Finances

REF : DAF2015052

Signataire : AC/AG

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Reprise d'une provision budgétaire pour l'admission en-non valeur des créances du Métafort.**

**EXPOSE :**

L'association MétaFort était un projet culturel croisant la création artistique, l'innovation technologique et l'expérimentation sociale.

L'équipement culturel dénommé « Le Métafort » organisait, sur le site du Fort d'Aubervilliers, un espace de rencontre entre la création artistique, les technologies contemporaines de l'information, de la communication, et l'innovation sociale. Il accueillait des artistes et des chercheurs d'horizon divers et favorisait la constitution d'un pôle industriel d'entreprises intéressées par un partenariat associant la création artistique, la recherche, la formation et l'expérimentation sociale».

De 1994 à 2003, la situation financière de MétaFort a été instable en raison des variations erratiques des aides de l'Etat. Ainsi, début 1995, en pleine phase de démarrage du projet, le MétaFort s'est vu dans l'obligation de réduire ses activités de façon drastique. En 1998, le MétaFort a bénéficié d'un nouveau démarrage avec le lancement de nouveaux projets et une reprise d'activités. Malheureusement, les subventions attendues arrivent en décalage avec la reprise des activités. Ce sont pour partie des subventions d'investissement alors que le MétaFort a besoin avant tout de moyens de fonctionnement. En conséquence, les dépenses s'accroissent alors même que les recettes se font attendre.

Afin d'aider MétaFort dans ses difficultés financières, la ville d'Aubervilliers a octroyé au MétaFort deux avances remboursables en 1997 et en 2002 d'un montant total de 330 489.80 €.

En 2003, l'association MétaFort a été placée en liquidation judiciaire et n'était pas en mesure de rembourser les avances accordées par la ville en raison de ses nombreuses dettes.

Afin de couvrir le risque de non recouvrement des avances, la commune a constitué entre 2007 et 2009 des provisions budgétaires pour dépréciation de comptes de tiers pour un montant de 330 490.52 €.

A ce jour, la liquidation est close et les deux titres de recettes ne sont pas recouvrés, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la reprise de la provision budgétaire pour dépréciation de comptes de tiers et d'admettre les deux titres de recettes en non-valeur.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

**Absents :** Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

**Secrétaire de séance :** Mme LE MOINE Sandrine

/ Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015052

Signataire : AC/AG

**OBJET :Reprise d'une provision budgétaire pour l'admission en-non valeur des créances du Métafort**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les états de produits irrécouvrables présentés par le Directeur Départemental des Finances Publiques et par le Comptable du Trésor,

Vu les tableaux annexés,

Vu le budget communal,

Considérant que le courrier du mandataire judiciaire en date du 16 janvier 2007 indiquant l'actif n'est pas suffisant pour payer les créances communales,

Considérant que la commune d'Aubervilliers a constaté des provisions d'ordre budgétaire d'un montant total de 330 490.52 € afin de couvrir le risque de non-remboursement des deux avances par MétaFort,

Considérant que la liquidation judiciaire a été prononcé et que le risque de non-recouvrement des titres de recette est avéré, qu'en conséquence, il y a lieu de reprendre la provision budgétaire afin d'admettre en non-valeur les titres de recettes concernés,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la reprise de la provision budgétaire de 330 490.52 € constitué en 2007 pour couvrir le risque de non-remboursement des deux avances par MétaFort.

**DIT** que cette reprise de la provision donnera lieu à une opération d'ordre budgétaire (dépense au compte 4962 et recette au compte 7817) pour laquelle les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 2015.

**DECIDE** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal Ville 2015, pour la somme de **330 489.80 €**.

La dépense en résultant sera inscrite en section de fonctionnement au budget principal de l'exercice en-cours sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
701	65	6541	020

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

